La Lettre de l'Union de Loire-Atlantique

Agenda

VILLE DE Sainte-Luce sur Loire

accueillera notre Assemblée Générale 2024 le samedi matin 30 mars RÉSERVEZ LA DATE !

Édito

Dans l'histoire de notre pays, l'École a été faite de combats : dès sa création, elle a dû agir pour imposer la langue française ; plus tard pour mettre en œuvre le « savoir », imposer la connaissance contre les croyances.

Tout au long du 20e siècle, et récemment encore, nous avons lutté pour implanter, dans notre région, l'École Publique.

Et actuellement, il faut se battre pour la mixité sociale dans cette école, et contre le fanatisme politico-religieux : presque trois ans jour pour jour, après l'assassinat de Samuel PATY, l'horreur se répète à Arras où un professeur a été tué. Avec notre Fédération, nous réitérons notre plus vive émotion après ce nouveau drame qui touche l'École de la République.

Pour elle, le combat continue et il faudra compter sur notre détermination.

Mais un autre mal menace l'École : la lassitude qui se fait jour chez les enseignants, causée par ce tourbillon d'annonces et d'injonctions souvent sans lendemain qui rythme les semaines. Ainsi depuis la rentrée, on a eu droit à la demi-heure d'éducation physique, au renforcement de l'apprentissage de la langue française, à l'écrit notamment, au souci de l'amélioration du « niveau », avec la promesse de nouveaux programmes, au projet de réforme des vacances d'été, à de nouvelles évaluations au CM et au collège, sans compter le plan de lutte contre le harcèlement !

C'est le danger du «court-termisme», qui guette l'Éducation !

Il est grand temps, pour nos gouvernants, de réapprendre le « temps long » qui sied à la réforme d'un grand service public, et qui ne peut être le temps « politique ». Assez de la dictature d'attentes immédiates à satisfaire et d'injustice à corriger ! Il faut pour cela rétablir des priorités : la lutte contre le harcèlement en est une, et la formation des enseignants à la laïcité et à l'action contre le terrorisme, une autre.

Puissions-nous être entendus, dans l'intérêt de tous, élèves et parents !

Michèle LIBOT

Sommaire

P. 1 Édito

P. 2 Rentrée en 44. Lutte contre le harcèlement à l'école.

P. 3 Après l'assassinat d'Arras.

P. 4 Rapport sur l'Éducation : Mixité scolaire, mixité sociale.

P. 5 Émeutes urbaines : réponse du gouvernement.

P. 6 Brèves.

P. 7 et 8 De tout un peu.

P. 9 De tout un peu. Contact.

La rentrée en chiffres en Loire-Atlantique

Écoles :
Avec 94 952 élèves dans le public, les effectifs continuent de baisser (moins de naissances depuis le milieu des années 2010).
Cependant, avec 48 365 élèves, la baisse dans le privé est moins accentuée (léger transfert du public ?)
L'enseignement public scolarise 66,26% des élèves

Collèges :
Avec 44 645 élèves, les effectifs du public atteignent 59,42% de l'ensemble des élèves.
La baisse des effectifs que nous avions constatée à la rentrée 2021 (transfert dans le privé) ne s'est pas reproduite.
Dans beaucoup de collèges, on a compris l'importance des contacts avec les écoles publiques du secteur (présentation du collège aux parents d'élèves)

Lycées : hors enseignement professionnel)
Dans le département, les lycées publics accueillent 22 254 élèves, soit 58,91 % des élèves scolarisés.
Les classes post-bac (BTS…) regroupent 55 % des élèves.

L'appel du CDAL au printemps 2022 semble avoir porté ses fruits.

N'oublions pas que l'enseignement privé reste très présent dans notre département, à tous les niveaux de la scolarité et qu'il a des réseaux partout, même si souvent, c'est un enseignement de « caste ».
A nous, à chaque occasion, de travailler à accroître le rayonnement de l'enseignement public. Il a des marges de progression, quant à ses effectifs.

Lutte contre le harcèlement : un plan ambitieux nécessitant prévention, cohésion, moyens

« Longtemps, l'école et la société ont détourné les yeux sur ce fléau, une réalité qui pourrit la vie de centaines de milliers d'enfants : 10% des élèves en sont victimes, avec une pointe au Collège » (Le Monde).
La première ministre sonne la « mobilisation générale » le 27 septembre 2023.
L'action interministérielle annoncée renvoie aussi à la politique de santé mentale et à la stratégie de géants de Web qui gèrent les réseaux sociaux.

Le plan de lutte contre le harcèlement s'appuie sur 3 axes : la prévention, la détection et la sanction. Ce plan est ambitieux et repose sur l'action conjointe de plusieurs ministères. Sa réussite, que nous appelons de nos vœux, nécessitera des moyens, de la cohésion et une implication de tous les acteurs sur le temps long, à l'École et à l'extérieur de celle-ci. Plus que du harcèlement scolaire, il s'agit de harcèlement entre élèves dans les différentes sphères de leur vie, au delà de l'École.

La prévention
Elle débutera dès l'école maternelle par des apprentissages autour de l'empathie. Plus que des cours avec des horaires définis et de nouveaux programmes, le personnel a besoin d'outils complémentaires à ce qu'il a déjà.
L'utilisation de la méthode danoise pour développer l'empathie a fait ses preuves.
La poursuite et le renforcement du dispositif pHARE va donc dans le bon sens.
Le questionnaire (du CE2 à la terminale) destiné à identifier les signaux faibles est un dispositif supplémentaire. Son organisation devra être partagé par tous. L'ambition de ce questionnaire est bien d'identifier les élèves en souffrance, et non de produire des statistiques.
Du personnel en nombre et formé : c'est indispensable.
Des équipes pluridisciplinaires (enseignants, psychologues, personnel de santé...) doivent être constituées.
Leur formation est à mettre en œuvre. L'information et la formation des familles est souhaitable.

On peut se réjouir que la parole soit libérée.
Mais ce n'est pas d'un « électrochoc » dont les milieux scolaires ont besoin.
Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'un temps réfléchi et grave d'appropriation des outils de réparation.
Les situations de harcèlement sont complexes et les élèves (harcelés et harceleurs) doivent tous être pris en charge, sur une période longue dans la plupart des cas.

La formation des personnels est indispensable. En effet, comme le dit Serge TISSERON, psychiatre, dans les colonnes du Monde, « si l'empathie ne peut pas s'enseigner, elle peut s'apprendre. Les enfants n'acquerront jamais des comportements pro-sociaux en écoutant exposer leurs bienfaits, mais ils peuvent les construire à travers des engagements collectifs ».
Il souligne « la culture commune développée à travers des activités partagées et l'expression de chacun dans le respect mutuel. ..
Contre le harcèlement, la compétence empathique ne suffit pas. Pour passer de l'empathie à l'action, il faut un sens de la responsabilité personnelle et la conscience de la nécessité d'agir, y compris lorsque cela implique le risque de se trouver marginalisé.
Bref, il faut du courage »

De nouvelles mesures : un numéro unique d'aide aux victimes (3018) ; le « passeport numérique » sera généralisé ; la confiscation du téléphone de harceleur et son exclusion de réseaux sociaux feront partie des dispositions débattues actuellement dans le cadre d'un projet de loi.

La « mobilisation générale » envisagée pour lutter contre le harcèlement doit s'accompagner d'une « obligation de moyens ». Il y va de la réussite du plan et de son efficacité dans le temps.

Après le crime contre un professeur à Arras

Claude LELIÈVRE, historien de l'éducation, a livré sa pensée à Ouest France :

« - Il y a depuis longtemps des agressions et des meurtres contre les professeurs. Dans les années 1970, on a pu compter six professeurs tués, soit par des élèves, soit par des parents d'élèves. Mais, à l'époque, la presse n'évoquait ces évènements que comme des faits divers : les meurtres d'enseignants étaient des affaires de conflit personnel.

Aujourd'hui, les professeurs sont visés pour leur rôle et par rapport à leur impact symbolique.

Si l'on exclut les attentats de Paris (2015) et de Nice (2016), toutes les attaques islamistes visent des figures d'autorité : soit des forces de l'ordre, soit des prêtres, soit des enseignants.

- Si ceux-ci sont visés, c'est parce qu'ils incarnent une forme d'autorité. S'ils n'étaient pas considérés comme importants par les agresseurs, ils ne seraient pas pris pour cible. Les savoirs sont importants, y compris pour celui qui les conteste.

- l'école française, y compris l'école républicaine, s'est construite comme un sanctuaire. Il y a toujours eu des violences très importantes, y compris au temps de Jules FERRY.

- la société tolère moins la violence aujourd'hui, comme la violence contre les femmes.

Cela vient du fait que la violence est diffusée par les circuits médiatiques.

- La sécurisation des établissements, qui a émergé dans les années 1990, est devenue un problème politique.

Des mesures ont été annoncées (sas à l'entrée) mais elles sont essentiellement d'ordre symbolique, car en réalité, elles sont difficilement applicables, sauf à un coût très élevé.

- La tension religieuse, par le passé, existait principalement entre les établissements privés, catholiques et les établissements publics.

Il y a aujourd'hui une tension interne aux établissements, notamment parce l'Islam est plus représenté.

Les enquêtes montrent qu'il y a certaines difficultés (absences lors de certaines heures de cours, contestations d'enseignements). C'est surtout vrai pour les matières que sont l'histoire-géographie, les sciences de la vie et de la Terre, voire la philosophie.

Ces tensions, minoritaires, ne sont pas totalement marginales. Elles ne sont pas mises en avant, mais elles existent et sont sous- estimées.

Ce qui est mis en avant, ce sont les questions sur les tenues : on se concentre sur ce qui est sur la tête plutôt que dans la tête ».

À Dominique Bernard

TOUJOURS CHARLIE

Il était un rempart
Contre l'intolérance
Préserver la vie intellectuelle
Des jeunes dont il avait la charge
C'était sa vision
C'était sa mission.
Il a su préserver la vie
Tout simplement
Affronter le danger
De la croyance mortifère
Sans hésiter.
L'image indélébile du combat généreux
Pour la tolérance
Pour la richesse de la diversité des idées
Hantera les esprits
De la communauté humaine
Dans sa diversité
Dans le chagrin partagé.

Jean-Luc Gautier, D.D.E.N.

Remerciements à Philippe Mougey et au Canard Enchaîné

Rapport sur l'éducation (2023)

Les besoins en matière d'éducation

Les inégalités face au système scolaire

L'enseignement privé

Les professionnels des établissements scolaires

On trouvera le détail de ces différents chapitres du rapport 2023 sur l'Éducation issu du travail et de l'expertise de chercheurs, de cadres de l'administration et de citoyens sur le site de l'Union44DDEN.

https : //dden-44.jimdo.com

L'Union-DDEN 44 propose une réflexion sur le rôle de l'Education dans notre société et sur les critiques émises sur le fonctionnement du Service public. Vous pouvez trouver la trame établie pour cette réflexion sur le site de l'Union, à partir du 1 décembre 2023

Mixité scolaire - Mixité sociale

Le Département de Loire Atlantique mène un projet ambitieux, en lien avec Éducation Nationale, le sous préfet de la ville et de la cohésion sociale Il revoit le périmètre de recrutement de certains collèges à Nantes avec la fermeture du collège Rosa Parks au Breil et l'ouverture d'un nouvel établissement dans le centre ville : écoles et collèges sont concernés par cette nouvelle carte scolaire .

Le sociologue, Choukri BEN AYED, sociologue à l'université de Limoges et chercheur au Groupe de Recherches et d'études sociologiques du Centre Ouest a apporté son éclairage .
Dans la société française on a une représentation de la population selon le niveau social, économique, culturel...Le système scolaire est censé incarner l'égalité quelque soit notre milieu d'origine.
La mixité scolaire, si elle est effective, est la plus représentative possible de la société et des différentes populations qui la composent.
Dans les faits, on observe des différences extrêmes entre établissements scolaires et c'est là où se situe le problème.
L'école ne discrimine pas mais se produisent en son sein des processus discriminatoires dès lors qu'ils sortent du cadre légal y compris du cadre scolaire.
En référence aux conventions internationales des droits, le droit à l'éducation, c'est d'accéder à une éducation d'égale qualité sur tout le territoire, Les espaces ségrégués seraient considérés comme des mécanismes de ségrégation au sein de l'école française.
Si on ne prend pas en compte la mixité, cette ségrégation entraîne des ruptures :
- établissements évités
- fuite des enseignants
- établissements paupérisés : conditions de travail indignes, arrivée d'enseignants débutants ou contractuels.
La République promeut l'égalité mais comment exiger d'un élève de respecter les valeurs de la République si on ne prend pas en compte la mixité ?
On observe une dégradation de notre système éducatif : c'est problématique en terme de service public.
Cette situation est elle favorable à la démocratie ? Moins les gens se côtoient, plus ils se tiennent à distance et vivent de manière séparée.

Quand un établissement est rejeté par une partie de la population, les parents pratiquent « l'évitement scolaire ». Les établissements publics les plus prisés se mettent à pratiquer une forme de sélection et une concurrence commence à s'établir avec l'enseignement privé, ce qui ne peut pas être bénéfique.
En évitant la carte scolaire, on fait dysfonctionner les services publics.
La concurrence produit le fait suivant :
- les parents n'ont pas conscience que les enfants ne vivent pas bien la situation : sélection à l'entrée ou en cours de scolarité, demande de passer le bac en candidat libre pour ne pas faire baisser les statistiques
- les différences de principe de notation d'un système sur l'autre (établissements élitistes)
- la mobilité n'est pas facteur de réussite.

Mais on ne peut pas imposer d'en haut un dispositif de mixité sociale : cela demande beaucoup de temps, d'expertises et de concertation.
La mixité sociale n'est pas seulement répartir les élèves autrement : il semble nécessaire que le dispositif soit partagé par les différents acteurs (enseignants, parents, institutions concernées…)
On touche à un ensemble de leviers du système éducatif : la formation des enseignants, l'encadrement pédagogique, le nombre d'élèves par classe, les moyens alloués aux établissements.
On soulève des problématiques par rapport au déplacement urbain, le lien avec les secteurs associatifs …

Mais la mixité scolaire et sociale constitue un enjeu fort de société : elle permet aux élèves de milieux différents de se rencontrer, d'apprendre les uns des autres et de se construire ensemble.

Cette mixité constitue un facteur déterminant dans la réussite scolaire : elle est bénéfique pour toutes et tous .

Émeutes urbaines : la réponse du gouvernement : le choix de l'autorité

Le président de la République, pourtant coutumier de réponses immédiates et personnelles a laissé la première ministre, quatre mois après les événements, annoncer fin octobre les mesures adoptées pour prévenir leur retour.
À la Sorbonne, devant plusieurs centaines de maires, la cheffe du gouvernement a présenté une série de mesures destinées à réaffirmer l'autorité et l'ordre républicain.
Elles viennent après la condamnation déjà prononcée de près de 1800 personnes à de la prison ferme, dont un nombre important d'adolescents.
Une enveloppe de 100M€ est prévue pour aider les collectivités à réparer les dégâts commis sur les bâtiments publics.
Beaucoup de mesures sont des redites. Quelques nouveautés malgré tout :
- Certaines concernent la justice des mineurs et la responsabilité des parents (ainsi l'obligation de respecter un placement en unité éducative de jour).
- Le partenariat entre la justice et l'armée sera renforcé pour organiser des classes de défense dans les centres éducatifs fermés.
- La possibilité de bannir les mineurs des réseaux sociaux pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois.
- Concernant les parents, des mesures relevant du droit (civil et pénal) ; ainsi une peine complémentaire de travaux d'intérêt général ; une amende entre 100 et 500€ à la charge du mineur et des parents.
- Côté justice civile, la loi sera modifiée pour s'assurer que les dommages causés par leur enfant soient à la charge du père et de la mère solidairement.
- En matière de sécurité, l'idée de la mise en œuvre d'une « force d'action républicaine » (police, bailleurs sociaux, services publics) est évoquée à nouveau.
- Le renforcement des prérogatives de la police municipale.
- la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre le trafic des stupéfiants.

Concernant l'Éducation, l'augmentation d'une ½ heure par semaine de l'enseignement moral et civique dans l'emploi du temps ; le renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire ; les stages de réussite du mois d'août destinés aux élèves en difficulté

Le volet social a été présenté le lendemain au cours d'une réunion - enfin ! - programmée du Conseil Interministériel des Villes.
Rappelons que la politique de la ville concerne près de 1500 quartiers qui regroupent plus de 5 millions d'habitants.
Des mesures – destinées à donner aux habitants des quartiers « les moyens de choisir leur vie » – on attendait « du souffle, une vision et un changement de méthode » (propos d'un maire).
On a assisté à « une litanie de mesurettes » :
- Doublement du « fond vert », destiné à financer le projet en matière de performance environnementale.
- Doublement (sur 3 ans) d'un fond de 300M€ en faveur des associations oeuvrant pour l'accès à l'emploi.
- Une circulaire incitant les préfets à ne plus attribuer de logement aux ménages prioritaires dans les quartiers en difficulté ! Comment appliquer cette règle ? Où trouver des logements ailleurs ? On attendait plutôt des mesures obligeant certains maires à construire davantage de logements sociaux…
- Concernant l'École, dédoublement des classes en éducation prioritaire (c'est déjà fait !), scolarisation dès 2 ans, accueil des élèves de 8h à 18h dans les collèges des quartiers.
Le gouvernement confirme la révision prévue de la carte des établissements prioritaires (on l'attend depuis …2016 !)
Par contre, l'appui aux femmes élevant seules leurs enfants est renvoyé aux travaux d'une commission… (60% des émeutiers vivent dans des familles monoparentales)
En résumé, des mesures qui ne sont pas à la hauteur des enjeux et de l'attente.
Faut-il rappeler que les quartiers « prioritaires » disposent de quatre fois moins de moyens financiers qu'ailleurs, rapporté au nombre d'habitants !
Du reste, le Conseil Économique et Social (CESE), dans un rapport très récent, avait insisté sur les inégalités qui frappent les quartiers prioritaires, dans tous les domaines.
Quant au rapport entre la police et les jeunes, on répond qu'un travail est en cours sur ce thème…
Les leçons des émeutes restent donc à tirer. Si l'on en reste à ces propositions, le risque est grand de perdre un peu plus le contrôle de ces quartiers.

Brèves...

DECIVILISATION…

un néologisme employé récemment par le président de la République et qui entretient un flou générant plusieurs interprétations

Lors du conseil des ministres du 14 mai dernier, Emmanuel Macron a évoqué « un processus de décivilisation » à la suite de plusieurs actes de violence parfois fatals qui ont visé une infirmière, des policiers ou encore des élus à l'instar du maire de Saint Brévin. Qualifier ces faits ainsi installe une forme de confusion et donne lieu à toutes les récupérations. Ainsi l'écrivain d'extrême-droite Renaud Camus avait publié en 2011 un essai intitulé « Décivilisation ». Il s'agissait, comme l'explique Jean-Yves Pranchère, le vice-président du département sciences-politiques de Bruxelles « d'une complainte réactionnaire sur la déliquescence des hiérarchies sociales, la diffusion de l'égalitarisme ». Emmanuel Macron et Renaud Camus ne parlent manifestement pas de la même chose. Emmanuel Macron évoque plutôt un « processus de décivilisation » qui semble se rapprocher des propos du sociologue et historien Norbert Elias. Ce dernier, dans son livre « La Civilisation des mœurs » paru en 1939, considérait la civilisation « non comme l'ensemble des traits culturels, religieux, politiques d'une société à son apogée, mais comme un processus, un phénomène de transformation historique qui a conduit à la pacification de l'Occident ». Pour lui, le processus de civilisation suffit pour interpréter les mouvements de régression et de réaction qu'il engendre. « Les violences policières et celles auxquelles on assiste en marge de manifestations peuvent survenir parce que chacun a intégré les normes de retenue et ne supporte pas qu'on les enfreigne ». C'est l'un des paradoxes du processus de civilisation. Cette difficulté, selon les partisans d'Elias ne pourra être levée qu'en se disant que le processus de décivilisation est nécessaire pour tenter de rendre compte de la persistance des inégalités ou des systèmes d'exploitation. Cédric Moreau de Bellaing, maître de conférence en sociologie à l'École Normale Supérieure et spécialiste de Norbert Élias rappelle que seule la recherche pourra confirmer s'il y a bien un retour de la violence en précisant qu'elle devra aussi interroger l'évolution du regard de la société sur cette brutalité.

FRERISME

L'influence exacte des Frères musulmans, confrérie née en Égypte en 1928 et désormais implantée sur toute la planète alimente aujourd'hui les fantasmes de complot mondialisé

Selon l'anthropologue Florence Bergeaud-Blackler dans son récent ouvrage « Le frérisme et ses réseaux », le frérisme est un système d'action visant à rassembler tous les courants islamiques dans un grand mouvement pour instaurer le califat sur terre. Les Frères musulmans ont été fondés en 1928 par une confrérie sunnite dirigée Hassan Al-Banna, un mouvement qui deviendra la matrice de l'islam politique sur l'ensemble du Moyen-Orient et au-delà au point d'être présent dans près de soixante-dix pays. Leur objectif est de peser sur les institutions pour défendre les musulmans. Leur fonctionnement de société secrète alimente les fantasmes de complot mondialisé. Mais de nombreux chercheurs soulignent le caractère protéiforme de la confrérie qui a perdu du terrain au profit du salafisme. Toutefois, selon Florence Bergeaud-Blackler, cette diversité et cette perte d'influence résultent d'une stratégie d'adaptation destinée à s'implanter dans différentes sociétés. De l'islamologue Tariq Ramadan (petit-fils d'Hassan Al-Banna) aux rappeurs Nekfeu ou Diam's, tous contribueraient à la stratégie d'infiltration d'un mouvement fériste international dont la visée serait d'utiliser toutes les énergies pour réaliser l'utopie califale. Selon l'anthropologue Cédric Baylocq, frérisme et islamisme (au sens d'islam politique et militant) sont désormais « quasi synonymes. »
En France, le terme est de plus en plus utilisé suite à la publication en 2018 d'un rapport de l'Institut Montaigne sur la montée de l'islamisme dont le frérisme serait d'un des principaux visages. De nombreux chercheurs ont toutefois pris leurs distances avec Florence Bergeaud-Blackler. Selon eux, « affirmer qu'il y a un mouvement uniforme semble douteux alors que les Frères se montrent divisés et affaiblis. »

De tout un peu...

Projet de budget 2024

L'Éducation Nationale disposera d'un budget de 63,6 milliards € (contre près de 60 milliards en 2023)

Arguant de la baisse du nombre d'élèves, légère, on annonce la suppression de 2500 postes dans les écoles. Par contre, le ministère prévoit le recrutement de 4800 AESH (école inclusive).

A noter que la compensation pour les communes du surcoût du forfait d'externat provoqué par l'abaissement à 3 ans de l'obligation scolaire représente cette année 46M€ , au bénéfice de l'enseignement privé.

Aucune perspective concrète de poursuite de la revalorisation des personnels, pourtant indispensable.

Au total, des ambitions très limitées pour le premier degré, les écoles.

Il est prévu de baisser, voire de supprimer, l'aide de l'État aux communes qui font le choix de la semaine à 4,5 jours (fonds de soutien aux activités périscolaires). Nous nous joignons aux organismes nationaux qui plaident en faveur de la semaine de 4,5 jours pour dénoncer ce néfaste projet.

Les « mineurs non accompagnés » (MNA)

Ces jeunes migrants sont en nombre en Loire Atlantique : une cinquantaine en début d'année, 68 en juin 2023, 120 en août, d'après le Conseil Départemental. Le 11 octobre, neuf nouveaux adolescents.

Plus d'un millier sont actuellement pris en charge (plus de 24 000 au niveau national fin 2022).

Selon le Conseil d'État (24-1-2022), « ces mineurs devraient bénéficier d'un accès à la scolarisation dans les établissements publics ».

Tous les départements ne sont pas confrontés de la même manière à cette question. En Loire Atlantique, en tout cas, le budget de la protection de l'enfance atteindra globalement 240 millions en 2023 !

On comprend mieux le conflit « récurrent » entre les départements et l'État sur ce sujet, concernant l'accompagnement de ces jeunes, qui est pourtant ponctué par de belles réussites, la plupart du temps.

La sécurisation des établissements

Ce sont 60 000 sites en France !

Le ministre consulte tous azimuts pour étudier la pertinence de nouvelles mesures à prendre, sachant que la sécurisation relève avant tout de la compétence des collectivités territoriales : le processus est largement engagé. Il faut continuer, sans relâche, à chercher des solutions.

Mais il faut d'abord s'assurer de la maintenance des systèmes de sécurité, comme le dit un syndicaliste.

L'état des lieux de l'existant est indispensable, ainsi que travailler sur le contrôle d'entrée des personnes extérieures.

Une mise en œuvre délicate de l'«école inclusive» dans le premier degré.

D'après l'enquête sur le climat scolaire menée récemment par l'Autonome de Solidarité, organisation mutualiste de l'Éducation Nationale, la majorité des personnels des écoles (52%) se disent insatisfaits de leur métier (40% en 2016). Cette étude a été menée auprès de plus de 8000 personnes. Si la perception du climat scolaire reste majoritairement positive, elle ne l'est plus que pour 58,5% des personnes interrogées (73% en 2011).

La dégradation s'observe plutôt dans la relation aux parents d'élèves. Mais l'enseignement le plus préoccupant est toutefois dans les difficultés liées à la mise en œuvre de l'«école inclusive». Elles prennent une ampleur considérable et attestent d'une dégradation de la situation : il s'agit de difficultés fréquentes avec des enfants présentant de troubles du comportement.

Alors que le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis à l'école a triplé depuis 2005, les personnels se plaignent d'un manque de moyens permettant une réelle inclusion : ils demandent une solide formation et le concours de compétences du secteur médico-social et de santé.

Il ne s'agit pas de remettre en question l'école inclusive, mais la manière dont elle se fait, à l'économie et sans formation : en témoigne la situation très précaire des AESH

De tout un peu...

Enseignement professionnel : où se situe la France ?

Dans son rapport 2023, l'OCDE a présenté à la rentrée les éléments permettant de comparer le système éducatif français à d'autres dans les filières professionnalisantes. Dans la plupart des pays « la filière professionnelle garde une image de voie de garage, la seule issue pour les élèves en difficulté ».

Le gouvernement, en France, a entrepris une réforme des lycées professionnels, en renforçant les stages en entreprise.

Le niveau des élèves des lycées professionnels, en France, est plutôt bon : le taux de réussite aux examens reste supérieur à la moyenne de l'OCDE : 73% contre 63 %.

Mais un quart des titulaires d'un bac pro ou d'un tiers du CAP ne sont ni en emploi, ni en formation. Le gouvernement se propose d'agir pour remédier à cet état de fait.

Attractivité des métiers de l'Éducation : la crise est profonde.

Avant la rentrée, 3000 postes d'enseignants n'avaient pas été pourvus en France. Parmi les causes du manque d'attractivité, le manque de reconnaissance salariale est le plus souvent cité : il y a trente ans, un professeur des écoles débutait avec l'équivalent de 2 SMIC ; actuellement c'est 1,1 SMIC !

Avec le plan de revalorisation en cours, rien n'est réglé. « Il faut aller plus loin ! » demandent les syndicats.

De plus, « les politiques, les médias poussent les parents à se voir comme des clients en leur expliquant qu'on ne traite pas leur progéniture comme on le devrait…si on ne donne pas au professeur son rôle fondateur et qu'on ne l'accompagne pas, nous irons vers une sorte de consumérisme individualiste des savoirs qui n'aura rien à voir avec l'Éducation Nationale telle qu'elle a été forgée par les grands ministres, tels Jules FERRY, et Jean ZAY » affirme le pédagogue Philippe MEIRIEU.

Avec les discussions sur l'attractivité, d'autres enjeux sont essentiels :

- des conditions de travail dégradées : alourdissement de la charge de travail accrue avec la bureaucratisation du travail, l'accumulation des réformes et injonctions successives et parfois contradictoires ; les moyens et conditions de l'accueil des élèves à besoins particuliers (école inclusive), ne sont pas toujours réunis : d'où des personnels en souffrance…
- La formation des personnels est un enjeu essentiel, notamment la formation continue : la déplacer en dehors du temps de travail est mal vécu.

L'approche de l'attractivité est nécessairement globale : le ministre a du pain sur la planche…

Les repas scolaires, levier pour le développement

92 pays viennent d'être réunis à Paris sur ce thème.

Aujourd'hui, 41% d'élèves, au monde, ont accès à une alimentation scolaire subventionnée, dont 18% dans les pays « à bas revenu » et 61% dans les pays à revenu élevé.

Dans l'Union européenne, la prérogative revient à chaque état. En France, la politique organisée de repas scolaires pour tous a débuté dans les années 1970 : actuellement, la quasi-totalité des enfants scolarisés en primaire ont accès à la cantine : 65% y prennent leur repas, (8,5 millions d'enfants prennent au moins un repas par semaine), avec des taux de fréquentation inférieurs de 10 à 15% dans les zones d'éducation prioritaire.

Davantage de moyens pour l'hébergement d'urgence

C'est ce que réclame le Collectif des associations unies, dont la FCPE.

D'après son décompte, en effet à la rentrée, 2822 enfants sont à la rue, en France, dont 700 âgés de moins de 3 ans…et ce n'est qu'un aperçu de la réalité, puisqu'il s'agit du nombre d'enfants dont un parent a réussi à se signaler.

Le gouvernement avait pourtant porté début 2023 l'hébergement d'urgence à un niveau record. Cela ne suffit pas, d'après les collectivités, dont le conseil départemental de Loire-Atlantique.

Un effort supplémentaire s'impose donc, pour héberger les plus vulnérables des vulnérables que sont les enfants.

De tout un peu...

Moins de pauvres dans la Région

Les Ligériens ont le taux de pauvreté le plus bas des régions de France. Ils ne sont pas plus riches, mais plus égalitaires : il y a dans les Pays de la Loire moins de personnes sous le seuil de pauvreté.

Parmi les 400 000 habitants les moins favorisés, près de 30% sont des retraités, très présents en Vendée et en Mayenne. Près de 20% sont des travailleurs pauvres (1010 € de niveau de vie médian) avec une forte présence de couples avec enfants, vivant notamment dans les couronnes de grandes villes.

La pauvreté touche environ 26,9% des familles monoparentales ligériennes et 17,5% des moins de 30 ans.

Dans un récent rapport, le Conseil Économique et Social note du reste que « le seuil de pauvreté qui aujourd'hui déclenche les aides sociales n'est pas adapté ».

Direction d'école (rappel) ce qui change

La rentrée a été marquée par des nouveautés, mises en application après le décret paru cet été.

La principale mesure est l'autorité fonctionnelle du (de la) directeur (trice) : il (elle prend) les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'école, dans le respect des textes réglementaires.

Carte de l'éducation prioritaire : c'est pour quand ?

La politique d'éducation prioritaire concerne actuellement 20% des élèves en France, 25% des enseignants des écoles.

Les textes prévoyant que la carte de l'éducation prioritaire doit être revue tous les cinq ans, elle aurait dû l'être à la rentrée 2019. Cause de pandémie, la révision a été retardée, sine die…

Mais la publication des IPS (indices de position sociale) concernant les élèves des écoles permet de mesurer l'inadéquation actuelle entre les réseaux d'éducation prioritaire et le contexte social de leurs écoles.

Agenda

VILLE DE Sainte-Luce sur Loire

accueillera notre

Assemblée Générale 2024

le samedi matin 30 mars

RÉSERVEZ LA DATE !

Contact

Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique
2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES

02 49 10 67 01
06 35 57 86 52

union44dden@sfr.fr

https://dden-44.jimdo.com